

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 23 Novembre 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-trois Novembre 2012 sur la convocation du Maire en date du dix-sept Novembre 2012.

Tous les conseillers étaient présents, excepté BLANC Frédéric excusé.

Mr SEGUIN Didier lit le PV de la réunion du 26 Octobre 2012 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mme BELLENEY Jocelyne est élue secrétaire de séance.

Fusion des Communautés de Communes des Rives de l'Ognon (CCRO) et de la Vallée de l'Ognon (CCVO)

Suite à l'exposé du Maire, le conseil municipal de LAVERNAY délibère au sujet de l'arrêté préfectoral n°2012270-0014 en date du 26 septembre 2012 arrêtant le périmètre de la communauté de communes issue d'un rapprochement de la C.C.R.O. et de la C.C.V.O. suite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), lui-même arrêté le 22 décembre 2011.

Le conseil municipal réaffirme sa volonté de voir la commune de Lantenne-Vertière intégrer le nouveau périmètre formé par la C.C.R.O. et la C.C.V.O.

Le conseil municipal rappelle que :

- les élus de la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon (C.C.R.O.), de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ognon (C.C.V.O.) et de la Commune de Lantenne-Vertière souhaitent à la très forte majorité se regrouper dans une même communauté de communes ; ils ont délibéré en ce sens à plusieurs reprises, les 27 juin 2011, 5 décembre 2011 et 30 janvier 2012 pour la C.C.R.O., les 27 juin et 7 décembre 2011 pour la C.C.V.O., et le 22 juillet 2011 pour la Commune de Lantenne-Vertière.
- lors de la dernière rencontre avec les élus, présidents, maires et adjoints de la C.C.R.O., de la C.C.V.O. et de Lantenne-Vertière, le 6 novembre 2012, Monsieur le Préfet Christian Decharrière, accompagné de M. Joël Mathurin, Secrétaire Général et de Monsieur Christian Haas, Directeur de la Réglementation des Collectivités Territoriales, a garanti son soutien au projet d'intégration de la Commune de Lantenne-Vertière au nouvel EPCI.

Le conseil municipal accepte à la majorité (9 voix pour, 1 contre) le périmètre arrêté par M. le Préfet.

Le Conseil municipal souhaite que la fusion intervienne le 1^{er} janvier 2014.

Le conseil municipal demande :

- la poursuite du soutien apporté par M. le Préfet à l'intégration de la Commune de Lantenne-Vertière et son inscription dans les faits.

Projet aménagement centre-bourg : choix du maître d'œuvre

La commission du projet aménagement du centre-bourg analysera prochainement les dossiers.

Résiliation bail de M. POULET Gilles

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. POULET Gilles loue par bail une partie de la parcelle communale ZB 34 – lieudit « Vauremont » pour une superficie de 5 ares 20 ca. Depuis 2007, en dépit des nombreux rappels de la Trésorerie de POUILLEY-LES-VIGNES, M. POULET Gilles n'a pas réglé les fermages dus à la commune. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de résilier le bail avec M. POULET Gilles à compter du 01/01/2013. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette résiliation.

Acquisition terrain parcelle D441 et ZC129

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré M, ROTH André au sujet d'une éventuelle acquisition par la commune des parcelles D 441 et ZC 129. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme sa décision du 22/06/12 concernant la parcelle D 441 d'une superficie de 17 ares 01 ca : soit l'acquisition au prix de 10.00 € / m². En ce qui concerne la parcelle ZC 129 le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer à M. ROTH : 3.00 € / m².

Orientations budgétaires 2013

Le Conseil Municipal décide : le projet d'aménagement du centre bourg, une lame à neige et une saleuse pour cet hiver.

Droit de préemption urbain parcelle D 368

Dans le cadre de sa délégation permanente, M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de LAVERNAY ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle D 368 située 12 Rue du Bochet à Lavernay.

Questions diverses

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir le débit de boissons pour chaque marché.

Les vœux de M. le Maire et du Conseil Municipal auront lieu le vendredi 04 Janvier 2013 à 18H30.

M. le Maire rend compte des travaux effectués sur les bâtiments communaux :
- travaux de peinture des menuiseries des logements communaux et de la porte du local poubelle
- le devis pour le changement des gouttières de la salle polyvalente s'élève à 1 983.21 € HT.

Un rassemblement au Monument Aux Morts aura lieu le 05 Décembre 2012 avec les Anciens d'Afrique du Nord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H20

La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 14 Décembre 2012